

CONCOURS DU PLUS BEAU SAPIN DE MAUSSANE LES ALPILLES

RÈGLEMENT 2025

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la mairie de Maussane les Alpilles organise un concours du plus beau sapin de Noël.

ARTICLE 1 : Le concours du plus beau sapin de Noël a pour but d'encourager les participants à réaliser eux-mêmes leur sapin.

ARTICLE 2 : Les photos sont à envoyer par mail jusqu'au **dimanche 21 décembre 2025 minuit** au service communication de Maussane les Alpilles communication@maussanelesalpilles.fr

ARTICLE 3 : Le concours de sapin est ouvert à tous les habitants et commerçants de Maussane les Alpilles.

ARTICLE 4 : Les participants acceptent que la photographie de leur sapin soit diffusée sur le site internet de la commune de Maussane les Alpilles ainsi que tout support papier ou numérique municipal.

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent et qu'ils pourront exercer en les adressant à la Mairie de Maussane les Alpilles – Hôtel de ville – Avenue de la Vallée des Baux – 13520 MAUSSANE LES ALPILLES

La participation vaut acceptation sans réserve du règlement du concours

ARTICLE 5: Chaque participant doit transmettre une photo de son sapin avec son nom, son prénom, son adresse postale et son numéro de téléphone.

ARTICLE 6 : **Le 22 décembre 2025 après-midi** les photos seront postées sur notre page facebook et la photo qui aura reçu le plus de likes au **lundi 5 janvier 2025 à midi** remportera le concours. (Un bon d'achat de 50 Euros chez un de nos commerçants)

ARTICLE 7 : Le concours de sapin est doté de prix offerts par la municipalité de Maussane les Alpilles. 1 bon d'achat de 50 Euros chez un de nos commerçants.

ARTICLE 8 : Le prix sera remis au lauréat le soir de la remise des prix du concours de crèche 2025. (le mercredi 14 janvier 2026 à 18 h 30).